

## PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Rouen représentée par Madame Catherine Morin-Desailly, adjointe au Maire, déléguée à la Culture, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en application de la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2005,

Ci-après dénommée par les termes « Les musées »

D'une part,

ET :

L'association Office de Tourisme de Rouen – Normandie, dont le siège est situé 25, place de la Cathédrale – 76000 ROUEN, représentée par \_\_\_\_\_ – son Président, habilité à cet effet par la délibération du Conseil d'Administration en date du \_\_\_\_\_,

Ci-après dénommée par le sigle « l'O.T.R. »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### I – EXPOSE

Dans le cadre d'une politique générale de développement touristique et d'augmentation de la fréquentation des sites majeurs de la Ville, l'Office de Tourisme de Rouen-Normandie et les musées de la Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts, musée de la Céramique, musée Le Secq des Tournelles) ont décidé d'unir leurs efforts et de préciser leurs relations dans la présente convention.

### II – ENGAGEMENTS DES MUSEES

Il s'agit

- de prévoir des avantages tarifaires dans le cadre de l'opération nationale « Rouen, vos week-ends », consistant à accorder pour l'achat d'une entrée plein-tarif au musée des Beaux-Arts, l'accès gratuit à l'un des deux autres musées : musée de la Céramique ou musée Le Secq des Tournelles.
- d'accorder la gratuité des musées aux guides-conférenciers et au personnel d'accueil de l'O.T.R., sur présentation d'une « carte d'identité touristique » établie par ses soins.

- d'autoriser le paiement différé des prestations, dans le cadre des réservations effectuées par l'O.T.R., à réception d'une facture établie par la Trésorerie Principale Municipale, à régler par virement administratif.

### III – ENGAGEMENTS DE L'O.T.R

En contrepartie, l'O.T.R. s'engage à mettre en place une information régulière sur les activités des musées, par le biais d'un panneau mensuel récapitulatif et la distribution de documents informatifs.

### IV – DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à compter de sa signature.

Fait à Rouen, en deux exemplaires, le

Président du Conseil d'Administration  
de l'Office de Tourisme de Rouen-Normandie

C. Morin-Desailly  
Adjointe au Maire  
Chargée de la Culture